

LA QUALITÉ DE L'AIR EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - POLLUTION PHOTOCHIMIQUE EN PÉRIODE ESTIVALE 2004, BENZÈNE ET INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR

1. Transparence air - Information destinée au public

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) a mis au point, début 1990, un système d'information sur la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale.

La population peut, via un répondeur téléphonique, s'informer de la situation de la qualité de l'air en région de Bruxelles-Capitale. Un message est enregistré chaque jour : le message commence par la communication de l'**indice général de la qualité de l'air** et une description qualitative de celui-ci. En cas de niveau élevé de la pollution par le trafic, l'indice général de la qualité de l'air est complété par "*une description qualitative de la qualité de l'air dans un environnement à trafic intense pendant les heures de pointe*".

Ce message quotidien, donne en plus une synthèse des principaux résultats de mesure. Si une évolution défavorable de la qualité de l'air est prévue, les messages se renouvellent à un rythme plus rapide. Les répondeurs téléphoniques peuvent être atteints aux numéros suivants :

+32-(0)2-775 75 99	message en français
+32-(0)2-775 75 98	message en néerlandais

De plus amples données sur la qualité de l'air, dont notamment l'indice de pollution et les concentrations, sont accessibles sur le site Internet de l'IBGE-BIM : <http://www.ibgebim.be>, et de la Cellule Interrégionale (CELINE-IRCEL) : <http://www.irceline.be>.

Hormis cette information journalière, il a semblé intéressant aux promoteurs de cette initiative de donner, à intervalles réguliers, une synthèse des valeurs observées chaque jour, afin de les comparer et de les interpréter à plus long terme. Le présent rapport comporte un aperçu des principaux résultats de l'été 2004. Il a été tenu compte de l'évolution des concentrations en ozone et en dioxyde d'azote, mais également du nombre des dépassements des différents seuils pour l'ozone (O₃) et des valeurs normatives pour le dioxyde d'azote (NO₂). Les concentrations sont également comparées aux objectifs de qualité à atteindre pour l'an 2010. Des données statistiquement représentatives ont permis d'établir une comparaison avec des périodes estivales précédentes (1994-2003).

Les brochures relatives à la qualité de l'air durant les saisons antérieures, ainsi que toutes les publications dans le cadre de l'action "**TRANSPARENCE AIR**", peuvent être obtenues auprès de :

L'INSTITUT BRUXELLOIS pour la GESTION de L'ENVIRONNEMENT
Service "Info-Environnement"
Gulledelle 100
B-1200 Bruxelles
Tél. +32-(0)2-775 77 75
Fax +32-(0)2-775 76 21